



# PRÉFET DU VAR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 08 juillet 2021

Service Eau et Biodiversité

**Sylvie FANTIN**

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : [sylvie.fantin@var.gouv.fr](mailto:sylvie.fantin@var.gouv.fr)

### Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7  
de la charte de l'environnement.

#### Dossier présenté

**Objet** : demande de dérogation pour l'exposition de spécimens d'animaux morts d'espèces protégées définies à l'article L.411-2 du code de l'environnement

**Motif(s)** : pour procéder ou faire procéder au Muséum départemental du Var à Toulon, à l'acheminement, à l'exposition, l'étude et la valorisation de deux spécimens entiers, à savoir une Marouette de Baillon - *Zapornia pusilla* (Pallas, 1776) et un Hibou des marais - *Asio flammeus* (Pontoppidan, 1763), pour une période illimitée à compter de 2021.

**Demandeur** : muséum départemental du Var (MDV) de Toulon

**Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur** : 1 CERFA + note technique = dossier de demande

#### Contexte

Le muséum mène une démarche scientifique et pédagogique en étudiant puis exposant des spécimens de la biodiversité nationale tout en constituant une collection naturaliste de référence. Ces spécimens ont été découverts dans les salins d'Hyères.

Ces deux spécimens sont des espèces protégées sur l'ensemble du territoire national.

En conséquence, le demandeur doit être habilité pour l'exposition de ce spécimen d'espèce animale protégée.

#### Objectif(s)

- connaissance de l'espèce
- exposition du spécimen à des fins pédagogiques
- conservation dans les réserves du muséum

#### Avis

Le muséum départemental du Var bénéficie de l'appellation « Musée de France » témoignant de la reconnaissance accordée par le ministère de la Culture : « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. ».

#### Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'État : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-biodiv@var.gouv.fr](mailto:ddtm-biodiv@var.gouv.fr)
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée

#### Dates de la consultation

Début de la consultation : 12 juillet 2021

Fin de la consultation : 02 août 2021 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : [ddtm-biodiv@var.gouv.fr](mailto:ddtm-biodiv@var.gouv.fr) --- [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)